



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

colonies de vacances

Question écrite n° 47126

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les difficultés auxquelles sont confrontés, depuis plusieurs années, les organismes gestionnaires d'établissements accueillant des classes de découverte et des colonies de vacances. L'analyse, sur les sept dernières années, des indicateurs de fréquentation démontrent un déclin pour ces séjours dont la décroissance moyenne des effectifs est de l'ordre de 3 % par an. Inquiets, les professionnels du secteur dénoncent les impacts indirects de ce déclin sur l'économie locale des lieux d'accueil (transports, hébergement, restauration, activités sportives et culturelles). Or les causes de ce phénomène sont connues : la médiatisation de dramatiques faits divers renforcer les craintes des familles vis-à-vis d'un modèle éducatif qui a pourtant fait les preuves de sa pertinence et dont l'encadrement législatif est l'un des plus performants d'Europe. Il lui semble donc impératif d'enrayer cette décroissance en menant plusieurs actions complémentaires : promouvoir ces établissements à travers une campagne grand public, associer les familles aux projets au même titre que des partenaires éducatifs, reconfigurer les aides à la personne afin d'intégrer des catégories médianes jusqu'alors exclues, enfin soutenir financièrement les collectivités locales et territoriales dans le développement d'une politique de rénovation d'équipement et de construction de structures adaptées. Il souhaite donc savoir quelles sont les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative partage les préoccupations de l'honorable parlementaire sur la baisse de fréquentation des centres de vacances. Pour lutter contre cette baisse, pendant cinq années une campagne de communication à destination du grand public a été organisée. Elle visait à revaloriser l'image de ces structures, en insistant sur la diversité des modes de séjours, des activités et leurs aspects éducatifs. Cependant, il a été constaté par sondage opéré après l'une des dernières campagnes son faible impact sur le public. Aussi, dans le cadre de la commission technique et pédagogique des centres de vacances et de loisirs, un groupe de travail a-t-il été créé cette année afin de réaliser une étude sur l'image des centres de vacances et des centres de loisirs auprès du public. Par ailleurs, l'opération « solidar'été », initiée en 2004, est reconduite. Elle permettra à plus de 6 000 jeunes ne partant pas en vacances de participer à des activités sportives, culturelles, scientifiques et techniques de qualité au cours de séjours dans les établissements du ministère. L'application des dispositions issues de la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 ayant soulevé des difficultés, un travail est en cours pour que la réglementation concernant les accueils collectifs et éducatifs de mineurs en dehors du temps scolaire tienne mieux compte de la diversité de ces accueils tout en renforçant la protection des mineurs accueillis. Une ordonnance en ce sens sera très prochainement publiée, en application de la loi d'habilitation à simplifier le droit du 9 décembre 2004. Enfin, le Gouvernement a soumis à l'examen du Parlement un projet de loi permettant, notamment, de donner un cadre légal adapté aux fonctions d'animateurs et de directeur occasionnel de centre de vacances et de centre de loisirs. En ce qui concerne plus particulièrement les aides financières accordées par les caisses d'allocations familiales, celles-ci relèvent de la compétence du ministère de la santé et des solidarités dont dépend la CNAF. Chaque CAF a son propre conseil

d'administration qui prend des décisions de manière autonome.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47126

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 septembre 2004, page 7248

Réponse publiée le : 23 août 2005, page 8042